

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° *494-07*
Séance du **28 SEP. 2007**

SOUTIEN AU CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA REGIO

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative aux actions menées dans le cadre de l'insertion, l'autonomie pour l'année 2007,
- VU le rapport n°2007/I-4/03 Insertion et Autonomie du Président du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde au Conseil Social et Economique de la REGIO pour l'année 2007, une subvention de 22 868 €, pour la prise en charge financière d'un poste de secrétariat,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention de partenariat, jointe au rapport, pour une durée d'un an avec le Conseil Social et Economique de la REGIO,
- ❖ La dépense de 22 868 € est inscrite au Chapitre 65, nature 6574, fonction 58 du budget départemental.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER